



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction Départementale de la Cohésion
Sociale
Pôle Politiques solidaires et de Jeunesse
Accueils Collectifs de Mineurs

Annecy, le 9 mai 2016

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Références : ACM/FB/AV

ARRETE N° 2016-0026 fixant la liste des refuges de montagne et de haute-montagne situés sur le département de la Haute-Savoie autorisés à accueillir des mineurs.

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R.123-12 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, Préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU l'arrêté du 20 octobre 2014 portant modification du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

CONSIDERANT les déclarations transmises par les maires du département quant à l'adéquation des refuges de montagne et de haute-montagne avec les prescriptions réglementaires de l'arrêté du 20 octobre 2014 susvisé relatives à l'accueil collectif des mineurs ;

SUR proposition de monsieur le sous-préfet, directeur du cabinet du préfet, et de madame la directrice départementale de la cohésion sociale par intérim ;

ARRETE

Article 1 : les refuges de montagne et de haute-montagne situés sur le département de la Haute-Savoie autorisés à accueillir des mineurs, en dehors de leur famille figurent dans la liste annexée au présent arrêté.

Article 2 : cette liste pourra faire l'objet d'actualisation.

Article 3 : le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page suivante :

: <http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>
rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel : prefecture@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture, le directeur du cabinet du préfet, les sous-préfets, le colonel commandant groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie, le directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours, la directrice départementale de la cohésion sociale par intérim, le directeur académique des services de l'éducation nationale, les maires sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Haute-Savoie.

Le préfet,

Georges-François LECLERC

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page suivante :

: <http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnées>

rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex

téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel : prefecture@haute-savoie.gouv.fr

www.haute-savoie.gouv.fr



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

ANNEXE 1 DE L'ARRETE N° 2016-0026 du 9 mai 2016 fixant la liste des refuges de montagne et de haute-montagne situés sur le département de la Haute-Savoie autorisés à accueillir des mineurs.

I. Les refuges de montagne situés sur le département de la Haute-Savoie autorisés à accueillir des mineurs hors situation d'enneigement :

Commune d'ABONDANCE :	Refuge des Tinderets
Commune de BERNEX :	Refuge de la Dent d'Oche
Commune de CHAMONIX :	Refuge du Lac Blanc Refuge du Plan de l'Aiguille
Commune de CHEVALINE :	Refuge de la Combe
Commune de DINGY ST CLAIR :	Refuge du Parmelan
Commune du GRAND-BORNAND :	Refuge de la Pointe-Percée-Gramusset
Commune LA BALME DE THUY :	Refuge Notre Dame des Neiges
Commune LE PETIT-BORNAND :	Refuge de SPEE (sous réserve d'un gardiennage effectif durant tout le séjour, nuitée comprise)
Commune de MONTRIOND :	Refuge l'Abricotine
Commune de PASSY :	Refuge de Moede Antenne (principal) Refuge Alfred Wills Refuge Alfred Wills (Annexe)
Commune de PRAZ SUR ARLY :	Refuge du Plan de l'Arve
Commune de SALLANCHES :	Refuge de Mayère Refuge de Doran Refuge du Tornieux
Commune de SAINT-GERVAIS :	Refuge du Nid d'Aigle Refuge du Truc Refuge du Fioux Refuge de Miage
Commune de SAMOENS :	Refuge du Folly Refuge de Bostan Tornay
Commune de SERRAVAL :	Refuge de Praz d'Zeures
Commune de SIX FER A CHEVAL :	Refuge des Fonts Refuge de Sales Refuge la Vogelle Refuge du Grenairon
Commune de THONES :	Refuge du Lindion Refuge du Lachat
Commune de VACHERESSE :	Refuge d'Ubine
Commune de VALLORCINE :	Refuge la Pierre à Bérard Refuge de la Loriaz

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page suivante :

: <http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>
rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel: prefecture@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

II. Les refuges de montagne situés sur le département de la Haute-Savoie autorisés à accueillir des mineurs en période d'enneigement :

Commune d'ABONDANCE :	Refuge des Tinderets
Commune de MONTRIOND :	Refuge l'Abricotine
Commune de SAMOENS :	Refuge de Bostan Tornay

III. Les refuges de haute-montagne situés sur le département de la Haute-Savoie autorisés à accueillir des mineurs uniquement l'été :

Commune de CHAMONIX :	Refuge Albert 1 ^{er} Refuge d'Argentière Refuge Envers des Aiguilles Refuge de Leschaux Refuge des Cosmiques Refuge de Lognan Refuge des Grands Mulets Refuge du Couvercle Refuge du Requin
Commune de SAINT-GERVAIS :	Refuge de Tête Rousse Refuge du Gôûter
Commune des CONTAMINES MONTJOIE :	Refuge des Conscrits

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page suivante :

: <http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>
rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel: prefecture@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr